

# Pourquoi Olivier Corel n'a jamais été condamné pour terrorisme

L'islamiste radical a été placé en garde à vue après une perquisition administrative pour détention illégale d'un fusil de chasse.

PAR MARC LEPLONGEON (HTTP://WWW.LEPOINT.FR/JOURNALISTES-DU-POINT/MARC-LEPLONGEON)

Publié le 24/11/2015 à 14:03 - Modifié le 26/11/2015 à 09:36 | Le Point.fr



Olivier Corel, l'ancien maître à penser de Fabien Clain, fait l'objet de perquisitions administratives. © AFP/ STR

#### ABONNEZ-VOUS À PARTIR DE 1€ (HTTP://ABO.LEPOINT.FR/)

Il était, dans les années 2000, un des maîtres à penser de Fabien Clain, revenu sur le devant de la scène ces derniers jours pour avoir revendiqué les attentats de <u>Paris</u> (/tags/paris) au nom du groupe État islamique. Gourou pour les uns, théologien de la pensée islamiste radicale pour les autres, Olivier Corel – « l'émir blanc », comme on l'appelle – avait été mis en examen en 2007 dans le cadre du démantèlement de la filière « Artigat ». Aux côtés des autres mis en cause, « l'émir blanc » était soupçonné d'avoir incité des jeunes à partir en terre de djihad et d'avoir facilité leur départ en <u>Irak (/tags/irak)</u>. Après une instruction de plusieurs mois menée par le juge <u>Marc Trévidic (/tags/marc-trevidic)</u>, Olivier Corel avait finalement bénéficié d'un non-lieu. Ce qui n'est pas le cas de ses comparses, qui avaient tous été condamnés en juillet 2009 à une peine de prison ferme.

# LIRE aussi notre article <u>Fabien Clain, la voix du djihad</u> (http://www.lepoint.fr/politique/fabien-clain-la-voix-du-djihad-24-11-2015-1984329\_20.php)

Mardi matin, l'homme, qui fêtera ses 69 ans le 29 novembre, avait les gendarmes sur son perron. Les forces de l'ordre ont déployé un important dispositif (http://www.lepoint.fr/societe/important-dispositif-policier-a-artigat-ou-reside-corel-lemir-blanc-24-11-2015-1984301\_23.php) pour mener des perquisitions administratives au siège de son association. L'homme a ensuite été placé en garde à vue, après que les enquêteurs ont découvert un fusil pour lequel il n'avait pas d'autorisation. Une saisie qui parait bien dérisoire au regard du dispositif qui avait été déployé.

Mais les gendarmes ont certainement profité de l'état d'urgence pour s'assurer qu'Olivier Corel n'était pas en contact avec d'éventuels terroristes, et qu'il ne poursuivait pas ses activités prosélytes au contact de jeunes de banlieue, comme il avait l'habitude de le faire il y a encore une dizaine d'années. Et ce d'autant plus que son nom était ressorti au moment de l'affaire Merah, une partie de la famille du tueur de Toulouse ayant été en contact avec lui pendant plusieurs années. En 2014, la justice a d'ailleurs fait verser la procédure « Artigat » au dossier Merah, afin d'avoir

une vision complète du réseau djihadiste toulousain.

#### Un réveil de la filière Artigat ?

Les perquisitions menées chez Olivier Corel montrent que les enquêteurs craignent plus que jamais un réveil de la filière « Artigat », connue pour avoir fourni à Daech quelques-uns de ses plus pires bourreaux. C'est au milieu des années 2000 qu'Olivier Corel apparaît pour la première fois dans le viseur des services de renseignements. En 2005, l'ambassadeur de France en Tunisie est ainsi destinataire d'un courrier anonyme l'avertissant qu'un certain Sabri Essid prépare des actes terroristes contre deux supermarchés de Toulouse et contre la résidence du consul américain à Lyon. L'homme est rapidement interpellé puis relâché : rien ne permet d'établir la véracité de ces projets. Les perquisitions menées par les enquêteurs vont cependant les amener à s'intéresser de plus près à Sabri Essid et à son entourage. Chez lui, sont en effet retrouvés des dizaines de prêches islamiques, certains à la gloire d'Oussama Ben Laden.

La police investigue plusieurs mois jusqu'à identifier à Toulouse et dans ses environs un réseau salafiste, dont Olivier Corel semble être le guide, le "savant". Parmi les membres du groupe, plusieurs radicaux et convertis du quartier du Mirail à Toulouse. En tête de gondole : les frères Clain, Jean-Michel et Fabien l'aîné, qui enrôle à tour de bras des jeunes pour les expédier en Irak. À tous, Olivier Corel dispense des cours de lecture du Coran et donne, de temps en temps, en petit comité, des informations sur le djihad.

#### "Dangerosité potentielle"

En février 2007, une perquisition est menée chez lui. Les policiers découvrent des images de Ben Laden et d'Abou Moussab Al-Zarquaoui, ex-chef d'Al-Qaïda en Irak, à qui l'on doit plusieurs attentats et assassinats. Des livres, Pour la défense de l'Islam ou encore Le Jihad en Islam, sont également placés sous scellés. Mais sa participation à la filière n'est pas démontrée. Alors que les autres sont extrêmement actifs et partent nouer des contacts à l'étranger, en Égypte, en Syrie ou encore en Belgique, « l'émir blanc », lui, se fait particulièrement discret.

Des islamistes, parmi les plus radicalisés du coin, se bousculent pourtant chez lui. C'est par exemple le cas d'Abdelkader Merah, le grand frère de Mohamed. Dans sa ferme reculée, Olivier Corel célébrera même le mariage spirituel entre la mère de Mohamed Merah et le père de Sabri Essid. Sabri Essid, que l'on verra des années plus tard dans une vidéo de l'El ordonner à un enfant d'abattre un otage. Interrogé en garde à vue courant 2007, Olivier Corel cantonnera son rôle à celui de simple guide spirituel. Il est radical - « Tout musulman doit faire le djihad », lance-t-il aux policiers –, mais ce n'est pas un délit. Aucun de ses élèves ne le contredira. En l'absence de preuves le rattachant aux activités du reste du groupe, Olivier Corel bénéficie d'un non-lieu le 11 février 2009, en dépit, note Marc Trévidic, de la « dangerosité potentielle » de ses agissements. Il n'a jamais été condamné.

Consultez notre dossier : Spécial attentats de Paris (/dossiers/societe/attentats-

Accédez à l'intégralité des contenus du Point à partir de 1€ seulement >> (http://abo.lepoint.fr/)

#### JUSTICE

+ Placé en "garde à vue", PPDA s'explique (/justice/place-en-garde-a-vue-ppda-s-explique-26-11-2015-1985136 2386.php)

Les domiciles français d'imams de la mosquée de Genève perquisitionnés

(/justice/les-domiciles-français-d-imams-de-lamosquee-de-geneve-perquisitionnes-26-11-2015-19<u>85105 2386.php)</u>

+ Des recours contre le travail dominical devant le Conseil d'État

(/justice/des-recours-contre-le-travail-dominicaldevant-le-conseil-d-etat-26-11-2015-1984992 2386.php)

+ PPDA placé en garde à vue

(/justice/patrick-poivre-d-arvor-place-en-garde-avue-25-11-2015-1984817 2386.php)

#### AILLEURS SUR LE WEB











40 rares photos historiques que vous devez voir

AFRIZAP

(http://www.afrizap.com/blog/40-

rares-photos-historiques-quevous-devez-voir/?



Quels sont les endroits les plus extrêmes sur terre?

TOOLITO

36 tatouages surprenants qui créent des illusions d'optique hypnotisantes

(http://www.toolito.com/voyage/25\square\text{IDEOBUZZY.COM}

(http://www.videobuzzy.com/36records-nature/? utm\_source=OutbrainNature&utm\_tateuases-surprenants-naute-rm=146699)

creent-des-illusions-doptique-

utm\_source=Outbrain&utm\_medium=referral&utm\_campaign=OutbrainpnFoRisblatAI0543.news?

utm source=outbrain FR4&utm medium=referral)



<u>e MMORPG le plus</u> excitant auguel tu as <u>jamais joué! Ne passe</u> pas à côté!

(http://plarium.com/fr/jeux-destrategie/nords-heroes-of-thenorth/?



19 photographies les plus chères de tous les temps qui valent des millions

TOOLITO

(http://www.toolito.com/geek/19-

photographies-plus-cheresmonde-millions/?

utm source=OutbrainCher&utm medium=referral&utm term=146699) plid=67296&pxl=outbrain&publisherID=NS FR New Test)



Les 15 plus belles plages paradisiaques au monde

ATTERRIR.COM

(http://www.atterrir.com/top-15-

plus-belles-plages-

paradisiaques-au-monde-884?

utm\_source=outbrain&utm\_medium=referral&utm\_term=Expat)

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER

Votre email

OK

### À NE PAS MANQUER

### 37 COMMENTAIRES

Ce service est réservé aux abonnés.

Déjà abonné? Connectez-vous Abonnez-vous à partir de 1€ (http://abo.lepoint.fr/)

Par LYCA le 25/11/2015 à 20:52

#### IL ETAIT TEMPS??

L'émir blanc est enfin en garde à vue

Nous nous étonnions hier qu'Abdel Ilat al-Dandachi, alias Olivier Corel, appelé aussi l"émir blanc", reste en liberté, mais finalement cet étonnement aura été de courte durée, car aujourd'hui, il a été placé en garde à vue.

SIGNALER UN CONTENU ABUSIF

Par et ta soeur! le 25/11/2015 à 17:35

#### Pas de quoi fouetter un chat

La différence avec la gôche qui les distribue, lui n'est pas dangereux : il protège ses salades.

SIGNALER UN CONTENU ABUSIF

Par issartier le 25/11/2015 à 15:11

#### Les fourberies de Caton

Parce que pour Hollande parler de djihadisme pour des "loups solitaires" chassant en bande organisée, c'est surement de l'islamophobie condamnable. Des morts sont là pour en témoigner. PADAGALMAM

SIGNALER UN CONTENU ABUSIF

Par le federal le 25/11/2015 à 13:13

#### Bien obligée...

La gauche qui gouverne est bien obligée de revoir ses positions concernant l'imam blanc... Que serait - il arrivé à cet individu si le tandem Pasqua Pandraut avait été au pouvoir ?

SIGNALER UN CONTENU ABUSIF

Par man11 le 25/11/2015 à 12:49

#### Pas d'amalgammes

Dans les pas d'amalgames, mon avis est que depuis le 13 novembre je me méfie même des gens sympas et gentils, puisque nous savons tous que avons de commettre ces meurtres abominables ces terroristes ont tous été gentils et serviables.

SIGNALER UN CONTENU ABUSIF

Par Nostradamus 13 le 25/11/2015 à 11:42

#### Pauvre justice!...

On arrête ce mec pour détention de fusil de chasse... Voila ce que notre justice a trouvé pour le mettre en garde à vue !... Wouahhhh... Alors qu'il a été le mentor d'un monstre qui a abattu de sang froid des jeunes enfants, parce qu'ils étaient juifs !... Tout le monde aura compris que la police s'est servi d'un prétexte pour vérifier son éventuelle connexion aux réseaux mafio -terroristes !... Ah l'état de droit entre ceux qui en rigolent et ceux qui le respectent stricto sensu, la guerre est perdu d'avance !... SIGNALER UN CONTENU ABUSIF

Par alsaco68 le 25/11/2015 à 09:59

!!

@ jackknight

Tout est dit. Merci

SIGNALER UN CONTENU ABUSIF

Par jackknight le 25/11/2015 à 08:12

#### Si... Pourquoi?

- "Si" « on » s'était permis de porter un jugement (si j'ose dire) quelconque sur le personnage en question, avant le 6 mai 2017, « on » aurait été traité de facho par tout ce qui se fait de mieux à gôche!
- "Pourquoi" depuis le 6 mai 2012 et jusqu'au 7 janvier 2015 « on » est toujours traité de facho? Parce-que que la « gôchebienpensante » qui refuse « lamalgame », a officiellement pris le pouvoir. Et Mme T veille avec "SA" et "son" sens de la justice.

- "Si" le 10 janvier tout change au royaume de la « gôchebienpensante et du pasdamalgame » et que « on » n'est plus traité de facho, c'est parce que des fous s'en son pris à charlie, l'un des symboles de la même gôche!
- "Pourquoi", alors que les semaines passent, que le soufflet « bon pour les sondages » retombe, « on » est moins traité de facho ? Parce-que la « gôchebienpensante et du pasdamalgame » commence très lentement a se poser des questions, et que l'aura de Mme T commence à être contestée !
- "Si" « on » peut aujourd'hui porter aussi clairement un jugement sur le personnage en question, sans "moins" prendre le risque de se faire traiter de facho, c'est parce que entre temps il y a eu le vendredi 13 novembre 2015, et que toute cette « gôchebienpensante et du pasdamalgame » s'est réveillé complètement sonnée, et que Mme T est définitivement contestée et d'un silence assourdissant!

SIGNALER UN CONTENU ABUSIF

Par Djill le 24/11/2015 à 23:30

#### @nemo9

Le faire je ne sais pas. Mais "prôner le Jihad n'est pas un delit, ce n'est pas pénalement répréhensible"... Selon le ministère de Cazeneuve (juillet 2014) SIGNALER UN CONTENU ABUSIF

Par Chouan noir le 24/11/2015 à 22:43

#### Combien

Combien de morts combien de familles ont perdu un enfant, un père, une mère, un frère, une soeur, combien ? Avant que ce soit disant imam se fasse arrêter pour être libérer bientôt alors que nos responsables savaient ce qu'il faisait en toute impunité isolé dans sa campagne.

SIGNALER UN CONTENU ABUSIF

Voir les 10 commentaires suivants

Ce service est réservé aux abonnés.

Déjà abonné ? Connectez-vous Abonnez-vous à partir de 1€ (http://abo.lepoint.fr/)

Simple, instant online collaboration

**GET IT FREE** 

## ABONNEZ-VOUS À PARTIR DE 1€ SEULEMENT!

- Le magazine en avant-première
- Un **accès illimité** aux contenus du site et de l'application LePoint.fr
- Un tarif très avantageux, sans engagement de durée

Je m'abonne à partir de 1€ ▶ (http://abo.lepoint.fr/)



En poursuivant votre navigation vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêts. Pour en savoir plus, cliquez ici (http://www.lepoint.fr/html/cgu/).

X

81